

Périgueux, le 17 mars 2021

Service :
**Installations Classées pour la Protection
de l'Environnement.**

**EARL DES DEUX ETANGS
Monsieur Henry RENAUD
La Jarthe
24750 TRELISSAC**

Affaire suivie par : Annie MORREEUW
Tél : 05 53 02 66 61
Courriel : ddcspp-icpe@dordogne.gouv.fr

Référence: EN210086

Lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Notification de l'arrêté préfectoral complémentaire n°2021 24 002 002 du 12 mars 2021

Pièce jointe : arrêté préfectoral complémentaire N°2021 24 002 002

Monsieur,

Par courrier recommandé et par message électronique en date du 26 janvier dernier, vous avez été destinataire du projet d'arrêté préfectoral n°2021 24 002 002 relatif au réaménagement du site d'élevage porcin situé au lieu-dit « La Borie Basse » sur la commune d'AGONAC (24460) que vous avez réceptionné le 29 janvier suivant.

Dans le cadre de la procédure contradictoire concernant ce projet d'arrêté préfectoral, il vous avait été accordé un délai pour présenter vos observations écrites ou orales.

Suite à votre courrier de réponse favorable du 16 février 2021, cet arrêté a été signé sous le n° 2021 24 002 002 en date 12 mars 2021 par M. le Secrétaire Général de la Préfecture et vous est notifié par ce courrier.

En remarque, compte tenu de l'ancienneté du plan d'épandage affecté au GAEC de la Vallée du Maret, il convient de le réactualiser en fonction des prescriptions figurant dans votre arrêté préfectoral complémentaire ci-joint. Vous voudrez bien m'informer de la suite donnée à cette demande.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement


Annie MORREEUW

